



MEMO VIE ASSOCIATIVE

Réussir sa rentrée 2023

LES OUTILS A VOTRE SERVICE

VOS STATUTS contiennent les informations nécessaires pour l'organisation des Conseils d'Administration (article 7) et des Assemblées Générales (article 8). **Nous ne pouvons que vous recommander de les relire ensemble lors de votre CA de rentrée.**



Pour rappel :

- Il n'y a pas de pouvoir en CA
- Pour le bon fonctionnement du mouvement des Apel, les AG doivent être organisées avant le :

15 octobre en **Apel d'établissement**

15 novembre en **Apel départementale**

1er décembre en **Apel académique**

ET LES AUTRES OUTILS DE RENTREE DISPONIBLES SUR L'ESPACE PRIVE :

LE MESSAGE DE RENTREE
de GILLES DEMARQUET,
Président national de l'Apel

LE FILM DE PRESENTATION
et
LE PROJET DU MOUVEMENT
DES APEL

Pour vos réunions de rentrée
dans les établissements !

LES FICHES **« BENEVOLATS »**

La charte du bénévole
Le livret d'accueil du bénévole
Un guide sur le recrutement
et la gestion de vos bénévoles

A partager avec le CA

Un flyer de recrutement de
nouveaux parents bénévoles
A diffuser largement dans les
établissements pour donner de la visibilité
à l'Apel et développer les engagements

LES OUTILS HELLOASSO

Le guide d'utilisation
Le webinaire

Partenaire de l'Apel, les outils
HelloAsso vous facilitent l'organisation
de vos événements et vous
garantissent la sécurité de vos
recettes.

*Attention : les cotisations NE DOIVENT PAS se faire
par HelloAsso mais par la CONVENTION DE
MANDAT.*

LES 5 FICHES **« DETOURNEMENTS DE FONDS »**

A relire en début d'année pour
bien démarrer !

Et notamment

La fiche 2 : Les
recommandations pour les
éviter

LES CONSEILS
pour organiser votre AG

LES SIGLES utilisées à l'Apel

Et tant d'autres ressources à découvrir sur [Apel.fr](https://www.apel.fr) !



DES PERSONNES A VOTRE ECOUTE

Chaque Apel accueille statutairement **un membre de droit**, pour manifester le lien entre toutes les associations qui constituent ensemble un mouvement national. Cette personne est auprès de vous pour vous accompagner autant sur l'administration que sur les projets d'animation.

Pour rappel :

- Le membre de droit est un conseiller administrateur comme les autres : il doit être déclaré en préfecture, invité aux CA et AG et recevoir les mêmes documents que les autres conseillers administrateurs.

Renseignez-vous aussi auprès de lui sur les formations proposées par le mouvement, et n'hésitez pas à le solliciter autant que nécessaire !

LES BONS REFLEXES DE RENTREE :

- Souhaiter une bonne rentrée à l'ensemble des membres de la communauté éducative,
- Donner de la visibilité à l'Apel (présence aux réunions de rentrée, accueil des nouveaux parents et diffusion à tous les parents du flyer de recrutement de nouveaux parents bénévoles),
- Prendre contact avec le chef d'établissement pour envisager les grandes lignes de l'année (annoncer les dates et le thème de la Semaine des Apel, le congrès...).

LES DATES A NOTER DES A PRESENT

✓ **Samedi 2 décembre 2023, la Délégation Nationale** dans un nouveau lieu : l'UIC-P Tour Eiffel (Paris 15).

✓ **Du 18 au 23 mars 2024, la Semaine des Apel** sur le thème : « Bien dans son corps, bien dans sa tête » avec l'Ugsl, la Mutuelle Saint Christophe et la Fédération française de cardiologie (mode d'emploi mis à jour à venir).



✓ **Du 31 mai au 2 juin 2024, le congrès national de l'Apel** à Châteauneuf-sur-Isère (Valence) sur le thème « Parents éducateurs pour la vie ».
Une plateforme participative sera mise en place dès janvier et des séances du congrès en streaming vous permettront d'organiser des moments forts dans les établissements (informations à venir).

Et d'autres choses à venir et à suivre **les réseaux sociaux** : [Facebook](#), [Twitter](#), [Linkedin](#) !

Bonne rentrée à tous !